

ACTUALITÉ

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**DGFIP : le bilan post fusion
de la Cour des comptes**

DOSSIER

■ Procédure civile

VADE-MECUM DU CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Page 7

Ozan Akyurek

et Marie-Laure Cartier-Marraud

**La consécration du principe
de loyauté procédurale,
une nouvelle proposition émise
dans le rapport sur l'amélioration
et la simplification de la procédure
civile**

Page 11

Ozan Akyurek et Claire Habibi

**Les chantiers de la justice,
une impulsion nouvelle aux modes
alternatifs de règlement
des différends**

Page 15

Ozan Akyurek et Romain David

Le procès civil à l'épreuve du numérique

Page 19

Ozan Akyurek et Cyril Philibert

**La création de chambres
commerciales internationales, outil
du renforcement de la place de Paris**

Page 21

Ozan Akyurek et Clémence de Perthuis

**Third party funding : changement
du paysage judiciaire**

CULTURE

Page 25

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Louis XIV réorganise la table

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

DGFIP : le bilan post fusion de la Cour des comptes ^{137s2}

Frédérique PERROTIN

Dix ans après la création de la DGFIP, les magistrats de la Cour des comptes dressent un bilan contrasté de cette réforme, tant en matière de qualité de service que d'efficacité. Alors que s'ouvre un nouveau chapitre de la réforme de l'État, la Cour formule un ensemble de recommandations afin d'améliorer le service rendu et de réduire les coûts. Accueil téléphonique insuffisant, matériel téléphonique inadapté, maillage du territoire incohérent : autant de pistes d'amélioration identifiées.

« Une transformation à accélérer », le sous-titre choisi pour le rapport de 143 pages rédigé par la Cour des comptes pour dresser le bilan dix ans après la création en 2008 de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) donne le ton. « Les réformes initiées par la DGFIP depuis la fusion, apparaissent modestes tant au regard du potentiel de la modernisation que des exemples étrangers », concluent les magistrats de la Cour des comptes appelant de leur vœux une accélération des progrès déjà initiés. Ce constat rend indispensable une véritable transformation de la DGFIP, en définissant une stratégie de changement et en levant les principaux facteurs qui freinent, voire bloquent, sa mise en œuvre.

■ La fusion, une réforme sans rupture

La création de la DGFIP, par fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique, a constitué une des réformes emblématiques de la révision générale des politiques publiques. Deux objectifs ont motivé la création de la DGFIP, emblématique de la révision générale des politiques publiques lancée lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy : l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, qu'ils soient contribuables ou collectivités territoriales, et la réalisation de gains de productivité, gages de moindres coûts de fonctionnement pour l'État.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34